

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE

COMMUNE DE COMBRAILLES

Enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement
prévues à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par arrêté municipal en date du 31 mars 2022, le maire de la commune de COMBRAILLES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'actualisation du zonage d'assainissement.

Un dossier sera déposé en mairie de COMBRAILLES, pendant trente jours consécutifs, du 10 mai au 09 juin 2022 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme www.puy-de-dome.gouv.fr à la rubrique publications enquêtes publiques.

Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, annexé au dossier d'enquête, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Madame AMARI Colette commissaire enquêteur en mairie de COMBRAILLES.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de COMBRAILLES les :

- mardi 10 mai 2022 de 13H30 à 16H
- jeudi 19 mai 2022 de 14H à 16H
- mardi 31 mai 2022 de 14H à 16H
- jeudi 09 juin 2022 de 14H à 16H

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du commissaire enquêteur devront être adressées à Monsieur le Maire de la commune de COMBRAILLES
